



**JOURNÉE D'ETUDE « BASES DE DONNÉES DOCUMENTAIRES : ETAT DES
LIEUX ET PERSPECTIVES »
Paris, 22 mai 2007**



Mise en ligne : fin 2007

Le référentiel de la notice

Laurent Mancœuvre, Chef du Bureau de l'informatique au sein du secrétariat général de la Direction des musées de France

La problématique du référentiel de la notice d'objet se situe très en amont de la mise en œuvre des bases de données documentaires mais y est étroitement liée.

La communication entre les différents systèmes d'information au sein des institutions, conçus à l'origine de manière indépendante, apparaît désormais comme une nécessité, à la fois pour faciliter le travail des équipes scientifiques des musées et pour renforcer la cohérence des informations. A la Direction des musées de France, les réflexions autour de la réfection d'une application de gestion des prêts et dépôts des musées nationaux ont mis en évidence le constat suivant : la notice d'un même objet est susceptible d'être intégrée actuellement dans une dizaine, voire une quinzaine de systèmes, fichiers ou bases informatiques différents.

Ainsi, dans les musées de France, il est fréquent de ressaisir les mêmes informations pour de multiples usages (proposition d'acquisition, inscription à l'inventaire, base documentaire, cartel, gestion des images, etc.) et sur de multiples supports (traitement de texte, tableur, base de données bureautique, outil local de gestion de collections, etc.) Ces systèmes ont des finalités différentes : régie, documentation, gestion administrative, valorisation. Ceci justifie leur multiplicité. En revanche, on trouve un tronc commun d'informations dans l'ensemble des systèmes (auteur, désignation, datation, technique/matériaux, dimensions, numéro d'inventaire...). A ce tronc commun sont agrégées des informations spécifiques liées à la finalité de l'outil (vendeur, titre d'exposition, valeur d'assurance ...).

Ces saisies multiples s'avèrent contre-productives. Elles génèrent une perte de temps, dans un contexte de manque de moyens et de grandes quantités d'objets à traiter. En outre, elles augmentent les risques d'erreurs. Enfin, elles interdisent toute gestion rationnelle des mises à jour : dans quel outil se

trouve la notice faisant référence ? Il suffit de consulter la notice d'un même objet dans différents systèmes pour constater des variantes plus ou moins importantes dans le tronc commun d'information.

Pour tous les musées de France, l'obligation du récolement décennal rend crucial la mise en place d'une économie de saisie d'information et d'une rationalisation des processus même si ceux-ci répondent à des logiques différentes. La notice descriptive de l'objet ne doit être saisie qu'une seule fois et être exploitée en communiquant d'un système à l'autre au sein du musée ou entre plusieurs musées et institutions.

Le système de gestion documentaire local se trouve au plus près de l'œuvre et de ses gestionnaires, et il permet d'intégrer les informations en temps réel. Conçu pour fonctionner en réseau, pour permettre une gestion de droits d'accès et articulé en différents modules (inventaire, gestion, documentation, récolement, gestion images...), cet outil peut être utilisé par les différents métiers qui gravitent autour des collections. C'est donc logiquement autour de lui que devrait converger l'ensemble des efforts de saisie.

La notice référente de l'objet portera un identifiant unique (comparable au "numéro de sécurité sociale"), composé de quatre chiffres correspondant au musée et d'un numéro séquentiel incrémenté automatiquement par le logiciel de gestion de collections. Cette notice pourra donc être exportée vers d'autres applications, sans ressaisie ni risque de doublons. Un tel système a fait ses preuves pour l'alimentation de la base de données Joconde depuis près de quinze ans. Cet identifiant est un numéro informatique et doit rester distinct du numéro d'inventaire qui, s'il garde toute sa cohérence en interne, n'est pas un numéro unique. Par exemple, sous le numéro d'inventaire 2001.1.1 : on peut aussi bien trouver un dessin de Greuze conservé au musée Greuze de Tournus, une photographie de Raymond Hains au musée d'art moderne et d'art contemporain de Nice, une cuillère orfèvrée du 18^e siècle du musée des arts décoratifs de Bordeaux, un dessin caricatural du musée Flaubert d'histoire de la médecine à Rouen... L'utilisation du numéro d'inventaire comme référence de la notice d'objet provoquerait des pertes de données. En effet, la notice exportée - non différenciée d'une notice portant le même numéro, "écraserait" la notice précédemment intégrée.

Pour Joconde, l'usage de la référence de notice d'objet s'est accompagné d'un accord sur une grille descriptive et sur les contenus. Ceci pourrait être généralisé car on constate que les saisies multiples traitent toujours le même tronc commun d'informations reposant notamment sur les principes de l'inventaire réglementaire. Cette rationalisation devrait faciliter et accroître les échanges d'information entre institutions. L'intégration automatique de la notice référente de l'objet évitera la ressaisie, notamment dans le cadre de l'organisation des expositions ou encore lors du dépôt d'un œuvre d'un musée national à un musée territorial.

Pour aller plus loin dans la prospective, explorons la problématique de la dématérialisation de ces échanges.

Les outils de gestion documentaire des collections permettent aujourd'hui d'intégrer une notice d'objet et son image dans un code barre de dimensions réduites ou, de manière encore expérimentale, dans une puce. Code barre, ou puce, pourraient être associés aux œuvres qui peuvent les recevoir (châssis de peintures...), accompagnant ainsi l'objet dans ses déplacements.. Il suffirait de passer une douchette sur le code, ou la puce, pour que la notice et son image puissent être lues. Ce principe est d'ores et déjà utilisé dans certaines bibliothèques pour le récolement des collections.

Nous espérons que cette réflexion et cette réorganisation que la Direction des musées de France met actuellement en place pour les musées nationaux en ce qui concerne la gestion des propositions d'acquisitions et des propositions de prêts et de dépôts puissent rapidement faire école et bénéficier à tous les musées de France.